

Foire aux questions

Des lignes de bus actuelles sont-elles modifiées ou supprimées ?

La ligne de bus n°8 est maintenue et sa cadence augmentée. La ligne n°8 actuelle sera dédoublée avec le bus n° 20 à partir du rond-point des routes de l'Uche et du Pas-de-l'Echelle. La ligne n° 8 ira de la douane de Veyrier au P+R 47 de l'aéroport, via Rive, Cornavin et l'OMS et la ligne n° 20 ira des Tournettes à Valavran via Bel-Air et Cornavin. Cependant, la ligne n°8 ne passera plus par les routes du Stand-de-Veyrier et de Veyrier afin de faciliter sa progression et éviter que le bus ne se retrouve bloqué dans les colonnes de voitures. Ce point fait toutefois l'objet d'une demande de reprise en considération de la part du Conseil administratif. Sur le tronçon de la route de Veyrier, la ligne 8 sera remplacée par le BHNS (bus à haut niveau de service, ligne 21).

En remplacement de la ligne 41 qui sera supprimée, la ligne 34 sera prolongée de la place des Tournettes jusqu'aux Grands Esserts en passant par le chemin des Marais et la route Antoine-Martin. A partir des Grands Esserts, l'itinéraire actuel de la ligne 41 sera assuré par le BHNS.

De nouvelles lignes seront-elles créées ?

Le plan d'action des transports collectifs 2020-2024 prévoit quatre nouvelles lignes : la ligne 20 qui dédouble la ligne 8 actuelle avec une cadence de 10 minutes et un terminus à la place des Tournettes ; la ligne 21, correspondant au BHNS, reliant la douane de Veyrier à la gare CEVA de Pont-Rouge avec une cadence de 10 minutes ; la ligne 49 reliant la place des Tournettes à la gare CEVA de Bachet toutes les 15 minutes ; le prolongement de la ligne urbaine 7 jusqu'au quartier des Grands Esserts avec une cadence de 7,5 minutes aux heures de pointe.

Est-ce que ces changements sont dus aux Grands Esserts ?

Les changements sont dus à la mise en œuvre du Plan d'action des transports publics 2020-2024. Cependant, l'accord entre l'Etat de Genève et la Commune de Veyrier du 3 mai 2012 conditionne l'ouverture des premiers chantiers de construction dans le périmètre des Grands Esserts à la mise en œuvre simultanée de mesures concrètes en matière de mobilité cela afin de permettre de désengorger le réseau routier et d'assurer que la desserte des Grands Esserts n'entraîne pas un

accroissement du trafic. Le BHNS (ligne 21), la ligne 7 et le prolongement de la ligne 34 font partie des mesures de mobilité directement liées à la réalisation des Grands Esserts.

Quels sont les avantages de ces modifications pour les habitants de la commune ?

Pour la majeure partie des habitants, l'offre de transports collectifs en matière de destination, de cadences et de couverture du territoire sera améliorée, avec un rabattement direct sur les grandes infrastructures de transports collectifs que sont les gares CEVA, l'interface de Rive et la gare Cornavin. L'accessibilité directe à l'hôpital cantonal, à l'aéroport et aux secteurs d'emplois du PAV sera également renforcée.

Parallèlement au développement des Grands Esserts, la commune de Veyrier verra son offre en transports publics augmenter de 55% aux heures de pointe. Ainsi, la gare Cornavin sera accessible en moins de vingt minutes depuis le quartier des Grands Esserts.

Est-il prévu de nouvelles pistes/bandes cyclables ?

Afin d'encourager un transfert modal et l'usage des mobilités douces, de nouvelles pistes cyclables seront aménagées sur les routes de Veyrier et de Vessy ainsi que sur le chemin de Pinchat. Les autorisations de construire y relatives sont actuellement en instruction ou en préparation. Une passerelle sur l'Arve, au niveau du pont de Vessy, est également à l'étude et le projet d'agglomération prévoit un aménagement cyclable dans la descente du Val d'Arve. Ce dernier projet, que la Commune soutient, doit toutefois faire l'objet d'une pesée d'intérêt au vu de son impact sur l'espace forestier.

Les arbres du chemin de Pinchat seront-ils maintenus ?

L'alignement d'arbres du chemin de Pinchat est conservé. Sur la partie veyrite du tracé, la voirie actuelle sera dévolue à la mobilité douce et une nouvelle chaussée dédiée aux transports publics et à la circulation sera aménagée. Ces deux voiries seront séparées par les arbres existant.

Y a-t-il des projets de pistes/bandes cyclables en dehors de la zone des Grands Esserts ?

Depuis plusieurs années la commune désire créer une bande cyclable sur le chemin des Marais.

Doit-on s'attendre à une augmentation du trafic automobile ? Que faire pour le diminuer et/ou en diminuer les nuisances ?

Une augmentation du trafic général est attendu notamment en raison du trafic de transit lié aux développements des communes limitrophes et de la France voisine mais également en raison du développement de la zone 5 de Veyrier (environ 500 nouveaux logements en 5 ans).

Toutefois, en plus de l'amélioration de la desserte et des cadences des bus, des mesures d'accompagnement seront mise en œuvre, telle que la pose de revêtement phono-absorbant (qui a déjà été initiée sur la route du Pas-de-l'Echelle) et la régulation du trafic au carrefour du Stand de Veyrier pour limiter les congestions à partir de ce point et faciliter la progression des transports publics. Par ailleurs, les autorités communales ont sollicité à maintes reprises le canton pour la création d'un P+R à proximité ou en amont de la douane.

Quel est l'impact des Grands Esserts sur l'augmentation du trafic automobile ?

La part de trafic supplémentaire dévolue au quartier des Grands Esserts est minime par rapport aux quelques 20'000 véhicules / jour issus du trafic pendulaire des frontaliers et Veyrites. L'accord de 2012 entre l'Etat de Genève et la Commune stipule expressément que la desserte des Grands Esserts ne devra pas entraîner un accroissement du trafic sur le réseau existant.

Ainsi, la réalisation du quartier des Grands Esserts est conditionnée à la mise en œuvre de mesures d'accompagnement visant à réguler le trafic et encourager un transfert modal.

Les voitures supplémentaires vont-elles augmenter
les nuisances pour les habitants de la route de Veyrier?

Un revêtement phono-absorbant sera mis en place sur la route de Veyrier et la route sera élargie pour permettre l'aménagement de voies de bus en site propre et de pistes cyclables. La voie roulante pour le trafic individuel sera dès lors éloignée d'une dizaine de mètres en direction des Grands Esserts atténuant de fait le bruit du trafic routier pour les habitants actuels et futurs.

Pour tout renseignement particulier sur les aspects de mobilité, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse suivante (technique@veyrier.ch) ou renseigner le formulaire dédié sur le site de la commune. Il ne sera répondu à aucune question anonyme ou par téléphone.